

Réf: Dossier N° : 48059

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « IDEAL CONSTRUCTION-BTP » en abrégé «ICBTP »

**Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON NIANGON SUD LOT 4226 ILOT
118, BP 2113 YAMOOUSSOUKRO**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01 Avr. 2018, et enregistrés au CEPICI le 06 Avril 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « IDEAL CONSTRUCTION-BTP » en abrégé «ICBTP ».

Objet: construction en batiments et travaux publics (btp), travaux divers, et généralement, toutes opérations de quelque nature, qu'elles soient juridiques ou économiques, mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales, civiles ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, ou à tous autres objets similaires, ou connexes.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON NIANGON SUD LOT 4226 ILOT 118, BP 2113 YAMOOUSSOUKRO

GERANT: Monsieur ANI N'GUESSAN .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-09237 du 06/04/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°8630 du 06/04/2018

Pour Avis

Le CEPICI

